Bureau du 20 janvier 2021

Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse **Extrait du registre des délibérations**

Délibération n°DEL-21-0009

Grand Matabiau - Convention d'application n°1 au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) - Financement des études d'aménagement du secteur Marengo : adoption de l'avenant n°1

L'an deux mille vingt-et-un le mercredi vingt janvier à neuf heures vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents:	62
	5
Procurations:	-
Date de convocation :	14 janvier 2021
Présents	
Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE,
	M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA,
	M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M.
	Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND,
	M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-
	LABATUT, M. Francis GRASS, Mme Laurence
	KATZENMAYER, Mme Annette LAIGNEAU,

	M. Jean-Michel LATTES, Mme Nicole MIQUEL-
	BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc
	MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe
	PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M.
	Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M.
	Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia
	SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole
	YARDENI
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

Pouvoir à					
M. Jean-Pierre GASC	Christian ANDRE				
M. Thierry FOURCASSIER	Philippe PLANTADE				
Mme Julie ESCUDIER	Sacha BRIAND				
M. Djillali LAHIANI	Bertrand SERP				
M. Antoine MAURICE	Albert SANCHEZ				

Conseillers excusés

Blagnac	M. Joseph CARLES
Diagnac	WI. JOSEPH CARLES



Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

Délibération n° DEL-21-0009

Grand Matabiau - Convention d'application n°1 au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) - Financement des études d'aménagement du secteur Marengo : adoption de l'avenant n°1

Exposé

Adopté par le Comité de Pilotage Grand Matabiau, quais d'Oc, le 17 octobre 2019, le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Grand Matabiau a été signé par l'ensemble des acteurs institutionnels, parties prenantes à la mise en œuvre de ce projet structurant :

- le 26 février 2020, par la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse, le groupe public unifié (SNCF), Tisséo-Collectivités, Tisséo Ingénierie et Europolia;
- et le 12 octobre 2020, par l'Etat, dernier signataire, en présence de Madame Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Écologique, chargée du Logement.

Dès l'adoption du Projet Partenarial d'Aménagement Grand Matabiau, les partenaires ont souhaité mettre en place un dispositif de coordination technique dédié au développement du secteur Marengo.

L'aménagement de ce secteur associe, en effet, des enjeux liés à l'émergence du projet urbain, ainsi qu'à la transformation du système de transports desservant Grand Matabiau. Si le secteur Marengo constitue un assemblage d'infrastructures et d'équipements relevant de compétences, de domanialités et de maîtrises d'ouvrages diverses, les partenaires du PPA Grand Matabiau ont néanmoins souhaité le concevoir comme un projet cohérent.

Ainsi, afin de garantir la cohérence d'ensemble du secteur Marengo, la Région Occitanie, Tisséo-Collectivités, Toulouse Métropole et Europolia, SPLA de Toulouse Métropole, ont contractualisé la première convention d'application au PPA Grand Matabiau.

Cette convention définit un programme d'études et de missions de coordination technique, dont la mise en œuvre s'étale de 2020 à 2026, pour un montant total de 2 988 000 € TTC.

Ces études sont réalisées par Europolia, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement Grand Matabiau et financées Toulouse Métropole, la Région Occitanie et Tisséo Collectivités, au travers d'une clé de financement retenant une répartition à parité pour les missions de coordination générale, et un financement au prorata des coûts travaux pour les missions en lien avec les phases opérationnelles.

Le programme d'études est aujourd'hui bien engagé puisque deux missions, confiées à des prestataires extérieurs, sont en cours de réalisation (Etudes de flux et AMO énergie & développement durable), deux missions sont directement gérées par Europolia, dans l'attente de consultations à venir (OPC inter-projets & interchantiers et animation du processus CIM), et deux autres démarreront sous peu (programmation fonctionnelle et communication).

Le premier volet de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) développement durable – énergie vient ainsi de faire l'objet d'un partenariat entre Europolia et Efficacity, institut pour la transition énergétique de la ville, en vue de déployer une stratégie énergétique et environnementale partagée entre les différents maîtres d'ouvrages du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Marengo.

Cette mission a, de plus, été retenue par l'Etat comme étant éligible à l'enveloppe PPA 2020 et une subvention de 150 000 € a été attribuée, à ce titre, à Europolia.

Il est, ainsi, proposé de modifier la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, afin d'y intégrer l'Etat, en tant que partenaire co-financeur, à hauteur de la subvention allouée pour la mission d'AMO développement durable dédiée au Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Cette évolution aura, ainsi, pour conséquence de diminuer la participation financière des autres parties au contrat, toutes membres du PPA Grand Matabiau.

Le montant du dispositif de coordination technique du secteur Marengo reste établi à 2 988 000 € TTC avec une contribution financière de Toulouse Métropole, sur la période 2020 - 2026, ramenée de 680 097 € TTC à 630 097 € TTC.

Il s'agira également d'actualiser la programmation financière de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, afin de prendre en compte l'élargissement de cette convention à l'Etat, d'une part, ainsi que la poursuite du dispositif d'études jusqu'en 2026, d'autre part.

Décision

Le Bureau.

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L312-1 et L312-2 du code de l'urbanisme,

Vu le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Grand Matabiau, signé le 12 octobre 2020, par l'Etat, dernier signataire, en présence de Madame Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Écologique, chargée du Logement,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative du Bureau du 12 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide:

Article 1

D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'application n°1 au Projet Partenarial d'Aménagement Grand Matabiau, relative à l'aménagement du secteur Marengo.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Article 3

Le financement correspondant sera assuré sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour 63 Contre 0 Abstentions 0

Non participation au vote 4 (Mme LAIGNEAU, MM. MOUDENC, LATTES, RODRIGUES.)

Publiée par affichage le 25/01/2021 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Reçue à la Préfecture le 25/01/2021

Pour extrait conforme

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC



DEL-21-0009

Grand Matabiau, quais d'Oc Aménagement du secteur Marengo

Convention d'application n°1 au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)

Avenant n°1





















ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Etat, représenté par Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Préfecture de la Haute-Garonne, Place Saint-Etienne, 31038 Toulouse cedex 9

Ci-après désigné « l'Etat»

La Région Occitanie, dont le siège est à Toulouse (31000), 22 boulevard du Maréchal Juin, identifié au SIRET sous le numéro 233 1000 15000 12, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, dûment habilitée à cet effet, en vertu d'une délibération de la Commission Permanente en date du

Ci-après désignée « La Région»

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transport en Commun de l'Agglomération Toulousaine dont le siège est situé 7 esplanade Compans-Caffarelli, 31011 Toulouse Cedex 6, représenté son Président Monsieur Jean-Michel LATTES, agissant conformément à la décision du Conseil Syndical du...

Ci-après désigné « Tisséo Collectivités»

Ci-après désigné « Toulouse Métropole»

Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, au capital de neuf cent mille euros (900 000 €), dont le siège social est à Toulouse (31 010), Immeuble Riverside Bâtiment A − 21 boulevard de la Marquette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro SIREN 528 861 685, représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Raphaël Catonnet, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 28 juillet 2020.

Ci-après dénommée « Europolia »

Les signataires étant, ci-après, ensemble dénommés « les parties»

Adopté par le Comité de Pilotage Grand Matabiau, quais d'Oc, le 17 octobre 2019, le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Grand Matabiau, quais d'Oc a été signé par l'ensemble des acteurs institutionnels, parties prenantes à la mise en œuvre de ce projet structurant :

- Le 26 février 2020, par la région Occitanie, le département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, le groupe public unifié (SNCF), Tisséo-Collectivités, Tisséo Ingénierie et Europolia;
- Et le 12 octobre 2020, par l'Etat, dernier signataire, en présence de Madame Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Écologique, chargée du Logement.

Dès l'adoption du Projet Partenarial d'Aménagement Grand Matabiau, quais d'Oc les partenaires ont souhaité mettre en place, sans tarder, un dispositif de coordination technique dédié au développement du secteur Marengo.

L'aménagement de ce secteur associe, en effet, des enjeux liés à l'émergence du projet urbain, ainsi qu'à la transformation du système de transports desservant Grand Matabiau. Si le secteur Marengo constitue un assemblage d'infrastructures et d'équipements relevant de compétences, de domanialités et de maîtrises d'ouvrages diverses, les partenaires du PPA Grand Matabiau ont néanmoins souhaité le concevoir comme un projet cohérent.

Ainsi, afin de garantir la cohérence d'ensemble du secteur Marengo, la Région Occitanie, Tisséo-Collectivités, Toulouse Métropole et Europolia, SPLA de Toulouse Métropole, ont contractualisé la première convention d'application du PPA Grand Matabiau, quais d'Oc.

Cette convention définit un programme d'études et de missions de coordination technique dont la mise en œuvre s'étale de 2020 à 2026, pour un montant total de 2 988 k€ TTC, à savoir :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise au point du programme fonctionnel du secteur Marengo;
- Ordonnancement, pilotage et coordination inter-projets et interchantiers;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du processus City Information Modeling ;
- Etudes de flux ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la planification d'une communication coordonnée;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une stratégie partagée en matière d'énergie et de développement durable ;
- Expertise spécifique en sureté et sécurité publique.

Par ailleurs, la convention prévoit la mise à disposition d'un espace de partage des documents d'études et des supports de coordination, sous forme d'une Gestion Electronique des Documents (GED)

Ces études sont réalisées par Europolia, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement Grand Matabiau et financées Toulouse Métropole, la Région Occitanie et Tisséo Collectivités, au travers d'une clé de financement retenant une répartition à parité pour les missions de coordination générale, et un financement au prorata des coûts travaux pour les missions en lien avec les phases opérationnelles.

Le programme d'études est aujourd'hui bien engagé puisque deux missions, confiées à des prestataires extérieurs, sont en cours de réalisation (Etudes de flux et AMO énergie & développement durable), deux missions sont directement gérées par Europolia, dans l'attente de consultations à venir (OPC interprojets & interchantiers et animation du processus CIM), et deux autres démarreront sous peu

(programmation fonctionnelle et communication).

La première phase de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Développement durable – Energie vient, en effet, de faire l'objet d'un partenariat entre Europolia et Efficacity, institut pour la transition énergétique de la ville, en vue de déployer une stratégie énergétique et environnementale partagée entre les différents maîtres d'ouvrages du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Marengo.

Cette mission a, de plus, été retenue par l'Etat comme étant éligible à l'enveloppe PPA 2020. Une subvention de 150 000 € ayant été attribuée, à ce titre, à Europolia, il convient de modifier la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc, afin d'intégrer l'Etat, en tant que partenaire co-financeur, à hauteur de la subvention allouée, d'une part, et de l'associer pleinement à la gouvernance du dispositif de coordination technique du secteur Marengo, d'autre part.

Il s'agira également de modifier la durée prévisionnelle, au regard de l'actualisation du pilotage technique et financier du dispositif d'études.

Au vu de ces éléments, il conviendra de modifier, en conséquence, la programmation financière initialement arrêtée.



ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte les principes d'évolution de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc, tant sur le plan financier, partenarial que temporel.

ARTICLE 2. INTEGRATION D'UNE NOUVELLE PARTIE A LA CONVENTION

Initialement signée entre la Région Occitanie, Tisséo-Collectivités, Toulouse Métropole et Europolia, la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est élargie à l'Etat, en sa qualité de partenaire co-financeur du dispositif de coordination technique du secteur Marengo.

ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 - DEFINITION ET CONSISTANCE DES ETUDES

L'article 2 de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est modifié dans son chapeau introductif, comme suit. Le reste de l'article 2 reste inchangé.

La présente convention d'application définit un programme d'études et de missions de coordination technique, dont la mise en œuvre s'étale de 2020 à 2026.

ARTICLE 4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIERES

L'article 4 de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est modifié dans ses points 4.1 et 4.2, comme suit. Les points 4.3 et 4.4 restent inchangés.

4.1 ASSIETTE DE FINANCEMENT

Le coût total du dispositif d'études est évalué à un montant prévisionnel de 2 988 000,00 € TTC, décomposé de la manière suivante :

Mission	Budget consolidé (€ TTC)
AMO programmatique	60 000 €
OPC inter-MOA / inter-chantiers	720 000 €
AMO BIM/CIM	480 000 €
Etudes de flux	180 000 €
AMO communication	360 000 €
AMO Développement durable – Energie	900 000 €
Expertise spécifique sureté / sécurité publique	180 000 €
Gestion électronique des documents	108 000 €
	2 988 000 €

La programmation financière de la convention d'application n°1 du PPA s'effectue en euros courants TTC, dans la limite des participations définies à l'article 4.2 de la présente convention.

4.2 PLAN DE FINANCEMENT

Les parties conviennent que les études et missions relevant d'une démarche transversale feront l'objet

d'un financement à parité, tandis que les missions en lien direct avec la phase opérationnelle seront financées au prorata des coûts d'opérations.

Ce principe ne s'applique pas à l'Etat qui participe exclusivement, pour l'heure, au financement du dispositif d'études portant sur la mission d'AMO Développement durable – Energie.

La programmation financière initiale, reprise sous la forme d'un tableau de financement prévisionnel joint en annexe à la présente Convention, indique pour chacune des études :

- Leur coût estimé (TTC),
- Les clés de répartition de leur financement entre les parties.

En conséquence, les Parties s'engagent à participer au financement des missions, visées dans la présente convention, selon les clés de répartition suivantes et dans la limite des montants prévisionnels indiqués, savoir :

Co-financeur	Budget consolidé (€ TTC)	%
Etat	150 000 €	5 %
Toulouse Métropole	630 097 €	21%
Région Occitanie	905 838 €	30%
Tisséo Collectivités	1 302 065 €	44%

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 - APPELS DE FONDS

L'article 5 de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est modifié dans son point 5.1, comme suit. Le point 5.2 reste inchangé.

5.1 MODALITÉS DE VERSEMENT DES APPELS DE FONDS

Europolia effectue les appels de fonds en direction des parties à la fin de chacune de ses études, sur la base du réalisé.

Europolia adresse aux parties un appel de fonds, après achèvement et remise des livrables de l'étude, paiement du solde du prestataire et sur présentation d'un bilan financier général de l'étude, certifié exact, qui comporte le détail des toutes les dépenses réalisées et effectivement payées en faisant apparaître les montants HT, TVA et TTC, déduction faite des pénalités de tout ordre appliquées par le Maître d'Ouvrage.

Compte tenu des modalités particulières du cofinancement, par l'Etat, de la mission d'AMO Développement durable – Energie, les participations correspondantes s'effectueront, sur la base de l'échéancier joint en annexe, en deux temps :

- Un versement, à hauteur de 30% des dépenses estimées, dès la décision de cette collectivité d'apporter un financement à la mission d'AMO Développement durable Energie ;
- Des versements, in itinere, au fur et à mesure de l'avancement de ladite mission d'AMO.

Pour les études dont le montant excède 60 000 € TTC et dont la durée excède 6 mois, Europolia a la possibilité d'adresser des appels de fonds semestriels, sur la base d'au moins 15% des dépenses. Ces appels de fonds intermédiaires incluent un rapport technique présentant l'avancement des études et un bilan financier certifié exact, détaillant les dépenses réalisées et effectivement payées, déduction faite des pénalités de tout ordre appliquées par le Maître d'Ouvrage.

Il est précisé, à titre indicatif, que les mois retenus par Europolia, pour appeler les fonds semestriels,

sont les mois de mars et de septembre.

Europolia s'engage à fournir, sur simple demande, aux parties qui en feraient la demande la copie des factures acquittées ou toute pièces comptables de valeur probante équivalente figurant dans le bilan financier général.

Ces appels de fonds sont effectués, auprès des parties, selon les clés de répartition fixées par étude et figurant dans le tableau de financement prévisionnel, joint à la présente convention.

- Une demande de participation (appel de fond) à hauteur de 30% des dépenses estimées
- Le solde sur la base des DGD à l'achèvement des travaux

Sur la base du bilan financier général de l'étude, susrelaté, les cofinancements s'effectueront sur le montant total TTC, chaque financeur étant appelé à gérer la récupération de la TVA, en fonction de son régime.

Europolia fournira aux parties en Septembre de l'année N-1 un budget prévisionnel des appels de fonds de l'année N.

ARTICLE 6- AUTRES CLAUSES DE LA CONVENTION INITIALE

Tous les autres articles de la convention d'application n°1 au PPA Grand Matabiau, quais d'oc demeurent inchangés.

ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant n° 1 entrera en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties.

ANNEXES

- Annexe 1 : Assiette de financement actualisée
- Annexe 2 : Plan de financement actualisé

La présente convention est établie en cinq exemplaires originaux,

A Toulouse,

Le

Pour l'Etat,

Le préfet de la préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne

Monsieur Etienne Guyot



Pour la Région Occitanie, La Présidente

Madame Carole Delga



Pour Tisséo-Collectivités, Le Président

Monsieur Jean-Michel Lattes



Pour Toulouse Métropole, Le Président

Monsieur Jean-Luc Moudenc



Pour Europolia, SPLA de Toulouse Métropole,

Le Directeur Général

Monsieur Raphaël Catonnet



Convention d'application n°1 du PPA : décomposition des missions d'études (€ TTC)

Mission	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget consolidé
AMO programmatique		60 000 €						60 000 €
OPC inter-MOA / inter-chantiers		60 000 €	60 000 €	120 000 €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	720 000 €
AMO BIM/CIM		60 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	60 000 €	480 000 €
Etudes de flux	56 100 €	90 000 €	33 900 €					180 000 €
AMO communication		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	360 000 €
AMO développement durable – énergie	38 299 €	153 197 €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	120 000 €	108 504 €	900 000 €
Expertise spécifique sureté / sécurité publique		60 000 €	60 000 €	60 000 €				180 000 €
Gestion électronique des documents		18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	108 000 €
	132 698 €	714 394 €	681 900 €	708 000 €	588 000 €	588 000 €	475 008 €	2 988 000 €

Décomposition des missions financées à parité (€ TTC)

Mission	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget consolidé
AMO programmatique		60 000 €						60 000 €
Etudes de flux	56 100 €	90 000 €	33 900 €					180 000 €
AMO communication		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	360 000 €
AMO développement durable – énergie	38 299 €	153 197 €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	120 000 €	108 504 €	900 000 €
Expertise spécifique sureté / sécurité publique		60 000 €	60 000 €	60 000 €				180 000 €
Gestion électronique des documents		18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	108 000 €
	94 399 €	441 197 €	351 900 €	318 000 €	198 000 €	198 000 €	186 504 €	1 788 000 €

Décomposition des missions financées au prorata du coût travaux (€ TTC)

Mission	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Budget consolidé
OPC inter-MOA / inter-chantiers		60 000 €	60 000 €	120 000 €	180 000 €	180 000 €	120 000 €	720 000 €
AMO BIM/CIM		60 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	60 000 €	480 000 €
	0€	120 000 €	150 000 €	210 000 €	270 000 €	270 000 €	180 000 €	1 200 000 €

déc-20

Ventilation des financements (€ TTC)

Financeur	Budget consolidé	%
Etat	150 000 €	5%
Toulouse Métropole	630 097 €	21%
Région Occitanie	905 838 €	30%
Tisséo Collectivités	1 302 065 €	44%
	2 988 000 €	

déc-20

Echéancier prévisionnel des participations de l'Etat (€ TTC)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant de participation annuelle	45 000 €	60 000 €	45 000 €	0€	0€	0€	0€